

MUN/MS/vf

**Projet de communications municipales pour la séance ordinaire du Conseil communal du lundi 25 mars 2013 à 20h**

---

***TABLE DES MATIERES***

<b>1. RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>2</b>
<b>2. BATIMENT CPNV/ TROLLS EN TABLIER BLEU.....</b>	<b>2</b>
<b>3. NATURALISATION SANS AUDITION.....</b>	<b>2</b>
<b>4. NATURALISATIONS AVEC AUDITIONS.....</b>	<b>3</b>
<b>5. AIDE COMPLEMENTAIRE COMMUNALE.....</b>	<b>3</b>
<b>6. TABLETTES TACTILES.....</b>	<b>3</b>
<b>7. EMPLACEMENT MOBILITY A SAINTE-CROIX.....</b>	<b>4</b>
<b>8. PASSEPORT CINEMA DE L'ARC JURASSIEN.....</b>	<b>4</b>
<b>9. BUS SANTE.....</b>	<b>4</b>
<b>10. REPONSES AUX QUESTIONS POSEES EN SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL DU 10 DECEMBRE 2012.....</b>	<b>4</b>

---

## **1. Ressources humaines**

Nous portons à votre connaissance que les collaborateurs ci-dessous se sont vu féliciter le 14 décembre 2012 pour leur fidélité à l'Administration communale, soit :

M. Daniel BURDET, Contremaître du secteur des bâtiments, pour 30 ans de service. MM. Michel BRAUCH et Jean-François JQUES, respectivement responsable de la déchetterie communale et employé polyvalent au secteur des travaux, pour 25 ans de service. MM. Jean-Michel BRANDT et Jean-Pierre MOLLARD, respectivement Boursier communal et responsable du secteur de conciergerie, pour 10 ans de service.

La Municipalité – dans sa séance du 17 décembre 2012 – a décidé d'engager M. Olivier KREBS, en qualité de Monteur-appareilleur - en réseau eau et gaz - qualifié polyvalent aux Services Industriels, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013.

La Municipalité - dans ses séances des 7 et 14 janvier 2013 - a décidé dans un premier temps de prolonger le contrat de M. Steeve LIN pour collaborer à la finalisation des tâches liées au nouveau site Internet et, dans un deuxième temps, d'engager M. LIN du 1<sup>er</sup> février au 30 juin 2013 en qualité d'employé qualifié à l'Office de la Population, dans le cadre du congé maternité de Mme Sophie GUINCHARD, Préposée actuelle.

La Municipalité - dans sa séance du 11 février 2013 - a décidé d'engager Kim BUGNON et Leticia LIMA, en qualité d'apprenties de commerce, avec effet au 2 août 2013.

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrices et collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

La Municipalité - dans sa séance du 28 janvier 2013 - informe que M. Serge JEANMONOD quittera sa fonction d'employé polyvalent aux Services Industriels, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2013. Nous tenons à le remercier pour le travail réalisé en faveur de la collectivité.

## **2. Bâtiment CPNV/ Trolls en Tablier bleu**

Dans le cadre du préavis 904-12 « *Demande d'un crédit pour un mandat d'architecte destiné à la préparation d'un projet d'investissement pour la construction d'un bâtiment en faveur du Centre professionnel du Nord Vaudois et de l'Association des Trolls en tablier bleu* », la Municipalité – dans sa séance du 17 décembre 2012 – a adjugé le mandat d'architecte. Le mandataire choisi parmi les sept bureaux soumissionnaires est le Bureau Philippe GUEISSAZ. Le cadre de travail et l'analyse des besoins ont débuté fin février. Pour ce faire la Municipalité a délégué MM. José GONZALEZ, Cédric ROTEN, Municipaux et M. Michel STAFFONI, Secrétaire municipal. Nous ne manquerons pas de vous informer de la suite de ce dossier.

## **3. Naturalisation sans audition**

La Municipalité – dans sa séance du 7 janvier 2013 – a approuvé la demande de naturalisation facilitée cantonale des jeunes étrangers de la 2<sup>ème</sup> génération, présentée par Marisa DE SOUZA VARGAS, née le 8 février 1991 à Porto Velho-Ro, Brésil, célibataire, de nationalité brésilienne.

#### **4. Naturalisations avec auditions**

La Municipalité – dans sa séance du 18 février 2013 – a approuvé les demandes de naturalisation ordinaire présentées par :

- M. Anacleto Tiago RODRIGUES DOS SANTOS, né le 18 septembre 1969 à Santo Tirso (Portugal), marié, s'étendant à son épouse Mme Maria Aurora GASPAR ARNELAS SANTOS, née Gaspar Arnelas, née le 3 mai 1968 à Vila Flor (Portugal), et les enfants Kévin et Jordan, nés le 8 juillet 1998 à Yverdon-les-Bains, ressortissants portugais.
- Mme Claudia Susana PIRES BATISTA GOMES, née Pires Batista, née le 19 juin 1978 à Lisbonne (Portugal), mariée, s'étendant à son époux M. Ricardo Jorge RUSSO BATISTA GOMES, né le 29 janvier 1980 à Seixal (Portugal), et les enfants Inês, née le 18 janvier 2005 au Portugal et Fabio, né le 25 janvier 2008 au Portugal, ressortissants portugais.
- M. Enes SEHIC, né le 25 mars 1978 à Tuzla (Bosnie et Herzégovine), marié, ressortissant de Bosnie et Herzégovine. Son épouse, Mme Mirela SEHIC a obtenu la nationalité suisse en 2007

La Municipalité – dans sa séance du 11 mars 2013 – a approuvé les demandes de naturalisation ordinaire présentées par :

- M. Elias HONEIN, né le 21 janvier 1967 à Caza de Baabda, Hreik (Liban), divorcé, de nationalité libanaise.
- M. Ludovic Jean Christophe HEINTZ, né le 1<sup>er</sup> juin 1981 à Saint-Denis, La Réunion (France), marié, ressortissant français, s'étendant à son épouse Mme Tsetsegdelger HEINTZ, née Davaasuren, née le 9 janvier 1976 à Oulaanbaatar (Mongolie), ressortissante mongole et française, et les enfants Océanne Marion Anu, née le 19 mai 2003 à Yverdon-les-Bains et Elodie Jade Anyjin, née le 14 novembre 2008 à Yverdon-les-Bains, ressortissantes françaises.

#### **5. Aide complémentaire communale**

La Municipalité – dans sa séance du 18 février 2013 – a approuvé les nouvelles limites des revenus accordant l'aide communales complémentaire AVS instaurée le 1<sup>er</sup> janvier 1991. Dès lors, l'aide est accordée en complément des ressources, jusqu'à concurrence des limites suivantes : Chf 19'760.-- pour une personne seule; Chf 29'615.-- pour un couple; l'aide minimum est de Chf 100.-- par an.

#### **6. Tablettes tactiles**

Nous portons à votre connaissance que l'ensemble des Municipaux est équipé de tablette tactile. Ceci s'inscrit dans la volonté d'améliorer l'accès et la circulation de l'information aussi bien entre les élus qu'avec le personnel administratif. De plus, l'exécutif communal dispose d'un espace de sauvegarde « cloud ». Ceci permet l'archivage de documents communs ou propres à un dicastère dans un souci d'économie d'énergie afin de réduire les impressions papiers.

## **7. Emplacement Mobility à Sainte-Croix**

En 2009, la Municipalité acceptait la création d'un emplacement "Mobility". A l'heure du bilan et après quatre ans d'activité, il est constaté que ce service n'arrive pas à s'autofinancer. Pour rappel, le déficit est garanti à 100% par la Commune de Sainte-Croix. Une demande, auprès de la direction de Mobility, afin de limiter notre engagement a été refusée. Dès lors, la coopérative Mobility retirera son véhicule dès le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Nous regrettons cette situation et le peu de dialogue de ladite coopérative pour des régions périphériques comme les nôtres.

## **8. Passeport Cinéma de l'Arc Jurassien**

Nous portons à votre connaissance que douze salles de cinéma de l'Arc Jurassien ont mis sur pied, avec le Réseau des Villes de l'Arc Jurassien, un Passeport Cinéma au prix de Chf 30.--, permettant un rabais de 50 % sur une séance de cinéma et sur les offres proposées culturelles, touristiques, sportives et culinaires. Ledit passeport est en vente à la réception de l'Hôtel de Ville.

## **9. Bus santé**

La Municipalité - dans sa séance du 4 février 2013 - vous informe que le Bus "Bilan et Conseils Santé" sera sur le préau du Collège de la Poste les 17, 18, 19 et 20 juin 2013. Nous invitons la population à profiter de ce service qui s'inscrit dans les campagnes de prévention de la santé. Des informations complémentaires seront publiées par les intéressés dans la presse locale.

## **10. Réponses aux questions posées en séance ordinaire du Conseil communal du 10 décembre 2012**

**M. Willy MARGOT mentionne qu'un fourneau et un congélateur de la cuisine de la Salle de gymnastique de L'Auberson sont en mauvais état.**

La Municipalité confirme que les éléments annoncés ont fait l'objet d'un remplacement dans le courant du mois de février 2013. Cette action de remplacement s'est faite en partenariat avec la Société de Développement de L'Auberson.

**M. Jean-Claude PIGUET demande s'il serait possible de déneiger l'entier du chemin apprécié des promeneurs, situé à La Chaux**

Tout d'abord, le déneigement partiel effectué sur ce tronçon qui relie le hameau de La Chaux à celui du Carre est réalisé comme tel afin d'assurer un accès aux habitations du Crêt-Pigne depuis La Chaux. Lors d'hivers avec un enneigement normal, les promeneurs empruntent le secteur complet, ceci également sur la partie non déneigée, qui reste praticable grâce aux passages réguliers des piétons ou autres raquetteurs. Cet hiver, lors des fortes et exceptionnelles précipitations, il est vraisemblable qu'il soit devenu difficilement praticable sur la partie non déneigée en certaines périodes.

Toutefois, et après réflexion, la Municipalité ne souhaite pas procéder au déneigement de ce tronçon. Outre le travail supplémentaire engendré lors des tournées de déneigement (800 mètres linéaires supplémentaires), il faut également considérer les surcoûts générés ensuite pour l'entretien du revêtement routier occasionnés par le passage des engins.

Autre élément à considérer, le fait de pouvoir relier les deux secteurs induirait ensuite du trafic de véhicules, ce qui, en l'occurrence, n'est évidemment pas le but recherché vis-à-vis des promeneurs.

**M. Anthony JOSEPH intervient au sujet de la déchetterie de La Combe-de-Ville, il fait état que beaucoup de véhicules y stationnent, ainsi que près du stock des déchets de bois. Dès lors, il demande s'il est possible, pour y accéder, de réaliser une présélection**

La création d'une correction de la route à cet endroit passerait tout d'abord par une demande et différentes procédures auprès de l'Etat puisque l'on se trouve intégralement dans le périmètre cantonal. Une réflexion avait été conduite il y a quelques années et on avait alors renoncé à créer une voie de présélection à cet endroit, en fonction notamment des coûts d'une telle réalisation, entièrement à charge de la Commune, estimés alors à environ Chf 250'000.--. Nous allons toutefois observer l'évolution de la situation et, en fonction des nécessités, une étude des pistes d'amélioration de la fluidité du trafic à l'intérieur de la déchetterie sera portée afin d'éviter des répercussions jusque sur la voie cantonale.

La Municipalité

**Distribution à Mme, MM :**

Eric	CHAMBETTAZ	Président du Conseil communal
Franklin	THEVENAZ	Syndic
Luc	MARTIN	Municipal
José	GONZALEZ	Municipal
Philippe	DUVOISIN	Municipal
Cédric	ROTEN	Municipal
Martine	CUENNET	Secrétaire du Conseil communal
Daniel	JACCARD	Président du groupe PLR
Pierre-Alain	GERBER	Président du Parti Socialiste
Michaël	MOLLET	Président du Parti UDC
Chefs de Service et personnel communal		